



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU MERCREDI 17 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-sept janvier à 16 heures 30, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2018-04

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ZONE D'ACTIVITE

MEMBRES EN EXERCICE : 50 - QUORUM : 26 - PRESENTS : 30 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 34

**Présents :**

APT : Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT, Mme Marcia ESPINOSA, M. Patrick ESPITALIER, M. Frédéric SACCO, M. Henri GIORGETTI, Mme Marie-Christine KADLER  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT  
BUOUX : M. Philippe ROUX  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET : M. Edmond GINTOLI  
CERESTE : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : M. Maxime BEY, Mme Laurence LE ROY, Mme Corinne PAÏOCCHI  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
GOULT : M. Didier PERELLO  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN représenté par Mme Aline SALVAUDON  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MURS : M. Xavier ARENA représenté par M. Christian MALBEC  
MÉNÉRBES : M. Patrick MERLE  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL  
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE  
ST SATURNIN LES APT : M. Philippe LEBAS, Mme Gisèle MAGNE  
VIENS : Mme Mireille DUMESTE

**Absents excusés :**

APT : Mme Isabelle VICO, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Cédric MAROS, Mme Isabelle TAILLIER, Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Laurent DUCAU, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis DE LONGEAUX, M. Christophe CARMINATI  
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI  
BONNIEUX : Mme Martine RAVOIRE  
GARGAS : M. Bruno VIGNE-ULMIER  
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT  
ROUSSILLON : M. André BONHOMME  
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, Mme Patricia BAILLARD

**Procurations de :**

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO  
SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN donne pouvoir à M. Gilles RIPERT  
VILLARS : M. Guy SALLIER donne pouvoir à M. Pierre TARTANSON

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20180117-2018-04-BF  
Date de télétransmission : 19/01/2018  
Date de réception préfecture : 19/01/2018

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.1612-11,

Vu, la délibération n°2017-64 du 13 avril 2017 relative au vote du budget primitif 2017 « Zones d'Activités » de la Communauté de Communes,

Considérant, la nécessité d'ouvrir des crédits au chapitre 67 afin de permettre une régularisation d'écriture pour ordre,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°1 au budget « Zones d'Activités » de la Communauté de Communes, comme présentée ci-dessous :

**SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES :**

Chap	Art	OP.	r/o		
				<b>TOTAL GENERAL:</b>	<b>0,00</b>

**SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :**

Chap	Art	OP.	r/o		
66					-2 001,00
67					2 001,00
				<b>TOTAL GENERAL:</b>	<b>0,00</b>

**SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :**

Chap	Art	OP.	r/o		
				<b>TOTAL GENERAL:</b>	<b>0,00</b>

**SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :**

Chap	Art	OP.	r/o		
				<b>TOTAL GENERAL:</b>	<b>0,00</b>

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A l'unanimité,

**Approuve** la décision modificative n°1 au budget 2017 « Zones d'Activités » telle que présentée ci-dessus,

**Autorise** le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*